

(1)

(N° 14)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1887.

Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1888 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VERCROYSSÉ

MESSIEURS,

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1888 augmente chaque année de sommes considérables :

En 1855 il ne s'élevait pas à	fr.	20,000,000	»
En 1875 il dépassait déjà		100,000,000	»
En 1885 il était de		577,000,000	»
En 1887 il s'élevait à		757,568,650	»
Le projet de Budget pour 1888 monte à		761,816,600	»

soit une majoration de 24,247.950 francs qui forme la différence entre plusieurs augmentations parmi lesquelles figurent 10,000,000 de francs pour les dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, 7,000,000 de francs pour encaissement et paiement pour le compte de l'État du chef de transport de marchandises, 8,000.000 de francs pour les fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de postes et dont l'ensemble s'élève à 28,608,500 francs; tandis que les diminutions dont les principales sont 5,000.000 de francs pour consignations de toute nature et 765,550 francs pour le fonds communal forment ensemble 4,360,550 francs.

(1) Budget, n° 98, XIII.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. VERWILGHEM, STRUYE, VERCROYSSÉ, LEFEBVRE, SABATIER et MULLE DE TERSCHUEREN.

Les sommes réparties ou à répartir entre les communes se sont élevées :

En 1885 à	fr. 29,240,543 70
En 1886 à	27,934,470 16
En 1887 à	28,561,650 »

ENSEMBLE. . . fr. 85,736,663 86

MOYENNE 28,578,887 96

Or, le total des évaluations des sommes affectées au revenu communal pour 1888 n'étant que de 27,859,600 francs, il n'y a non seulement pas lieu cette année d'opérer une retenue au profit de la réserve, mais il y a à faire sur celle-ci un prélèvement de fr. 719,287 96 c.

Il ne sera sans doute pas sans intérêt de faire remarquer l'accroissement des sommes réparties entre les communes depuis la création du fonds communal.

En 1860 elles s'élevaient à	fr. 6,491,840 82
En 1863 —	16,893,188 66
En 1870 —	19,000,000 »
En 1875 —	24,408,059 41
En 1880 —	26,014,604 98
En 1885 —	29,240,543 70

Le projet de Budget n'a rencontré aucune opposition dans les sections et la section centrale a l'honneur d'en proposer l'adoption à l'unanimité de ses membres.

Le Rapporteur,

A. VERCROYSE.

Le Président,

P. TACK.